

RESUMES DES COMMUNICATIONS

Injoo Choi-Jonin (Université de Toulouse-Le Mirail) :

« La modalité factuelle des noms dépendants et les marqueurs casuels en coréen »

En coréen, il existe des noms appelés *noms dépendants*, qui ne peuvent pas fonctionner sans être précédés d'un démonstratif, d'une proposition adnominale ou d'un autre nom, sachant que dans cette langue, les articles sont absents et que des noms « ordinaires » peuvent fonctionner sans aucune détermination. La signification de ces noms n'est pas toujours transparente, mais correspond généralement à une notion spatiale, temporelle, quantitative, de manière ou modale. Dans cette étude, on s'intéressera à ce dernier cas où les noms dépendants dénotent une valeur modale, en portant notre attention plus particulièrement sur la présence et l'absence des marqueurs dits casuels après ces noms.

En effet, les noms dépendants, s'ils n'ont pas d'autonomie syntaxique, peuvent être suivis d'un marqueur casuel, tout comme les autres noms. D'autre part, les marqueurs casuels tels que le nominatif ou l'accusatif n'apparaissent pas toujours, et leur présence est souvent liée à la focalisation du constituant qu'ils accompagnent. Certains linguistes considèrent alors qu'ils ont non seulement une fonction syntaxique mais aussi une fonction pragmatique. Or, les noms dépendants à valeur modale comme *cwul* et *swu* expriment la modalité non factuelle s'ils ne sont pas suivis d'un marqueur casuel, alors que s'ils sont suivis d'un marqueur casuel, ils expriment la modalité factuelle. Ce changement de modalité des noms dépendants ne va cependant pas à l'encontre de la fonction pragmatique des marqueurs casuels, comme on le montrera avec l'examen du contexte discursif où les noms dépendants doivent figurer avec un marqueur casuel.

Walter De Mulder (Université d'Anvers) :

« Aux origines des valeurs « modales » de l'imparfait »

En français moderne, l'imparfait de l'indicatif a plusieurs valeurs dites modales, dans lesquelles il ne renvoie souvent pas à une situation passée, mais signale que la situation dénotée n'est pas actuelle. On distingue ainsi, entre autres,

- l'imparfait d'imminence contrecarrée ou de fiction :
Elle mit la main sur le loquet ... un pas de plus elle était dans la rue.
- Sergent, cria-t-il, ne voyez-vous pas que cette drôlesse s'en va ? (Hugo, Grammaire du français contemporain 343, cité par Vetters 2001 : 182)
- l'imparfait préludique :
Moi j'étais le gendarme et tu avais volé une voiture (Bon Usage 843, cité par Vetters 2001 : 182)
- l'imparfait exprimant un souhait ou un désir :
Ah, si j'avais une fortune ! (Grammaire du français contemporain 344, cité par Vetters 2001 : 183)
- l'imparfait hypothétique :
Si tu faisais cela, je te haïrais (Brieux, Bon Usage 1373, cité par Vetters 2001 : 183).

Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer la « polysémie » de l'imparfait : il a été soutenu que les valeurs non temporelles de ce temps sont dérivées (i) de sa valeur passée, (ii) de sa valeur aspectuelle ou (iii) de sa valeur aspectuo-temporelle, mais on a aussi soutenu (iv) que l'imparfait aurait un sens plus abstrait, qu'il exprimerait, en gros, le 'non-actuel' ou la non-coïncidence avec le moment d'énonciation, et que cette idée recevrait selon le contexte une interprétation temporelle et une interprétation modale.

Dans notre contribution, nous voudrions étudier l'émergence ou l'extension progressive des valeurs non-temporelles de l'imparfait dans l'histoire du français et voir si l'évolution apporte des appuis pour l'une de ces hypothèses. Nous partirons, plus

précisément, de la constatation que le passé simple et l'imparfait n'avaient pas encore en ancien français leur valeur actuelle : le passé simple était plus fréquent que l'imparfait et pouvait encore servir à exprimer, dans certains contextes et avec certains verbes (surtout des verbes d'état), des faits duratifs et des faits d'arrière-plan (voir e.a. Foulet 1930 : 223-224 ; Schøsler 1973, 1985, 2004 ; Buridant 2000 : § 294 ; Caudal & Veters 2004 :47 ; De Mulder 2010). Par la suite, l'usage de l'imparfait s'est généralisé dans ces contextes, qui sont en général plutôt associés à l'aspect imperfectif. Nous essaierons de déterminer s'il existe un rapport entre cette évolution et le développement des valeurs non temporelles ou modales de l'imparfait. Ce faisant, nous espérons aussi pouvoir déterminer si une approche diachronique permet de répondre à la question concernant le rapport entre les différentes valeurs de ce temps.

Nelly Flaux et Dejan Stosic (Université d'Artois) :

« Les noms d'idéalités et la modalité du nécessaire : marquage d'une opposition »

Nous nous intéresserons ici aux rapports entre la modalité du nécessaire/ contingent et la distinction entre deux types d'idéalités qu'à la suite de Husserl nous appelons « idéalités libres » et « idéalités liées ». Nous nous demanderons dans quelle mesure les noms qui dénotent ces deux types d'idéalités sont marqués par des différences linguistiques.

Parmi les idéalités, c'est-à-dire les entités non matérielles mais objectives, indépendantes -par opposition aux situations, événements ou qualités etc., Husserl distinguait les idéalités « libres » comme un théorème ou une loi et les idéalités « liées », en ce que les premières sont sans attache avec l'espace et le temps et sont selon lui vraies de toute éternité, et les idéalités dont l'existence dépend d'une réalisation nécessaire bien que, comme les précédentes, elles soient conçues pour être interprétées : c'est le cas d'un sonate, d'un poème ou d'un discours ou encore d'un tableau. Cette opposition est clairement fondée sur l'opposition modale : les idéalités libres relèvent de la nécessité ; les idéalités liées de la contingence.

Nous nous demanderons dans quelle mesure cette distinction se reflète dans les propriétés linguistiques, question que ne s'est évidemment pas posée Husserl. Et que ne semblent pas se poser non plus -du moins à notre connaissance- ceux des linguistes qui s'intéressent à ce type de noms. Il s'agit d'ailleurs plutôt en général des idéalités liées que des idéalités libres. A propos des idéalités libres, les sémanticiens parlent volontiers d'« objets informationnels », mais leurs positions ne sont pas claires sur le statut ontologique des entités dénotées : objets ? événements (dits parfois « faibles ») ? La position que nous défendons (voir travaux antérieurs), est que les idéalités libres ou liées sont de vrais objets, du moins si on en juge par les caractéristiques linguistiques des noms qui les dénotent.

Plus précisément nous nous attacherons à montrer comment l'opposition modale qui fonde la distinction libre/ liée est marquée, notamment si on considère la complémentation admise par ces deux sous-classes de Nid et leur fonctionnement comme régime de certaines prépositions et locutions prépositionnelles.

Laurent Gosselin (Université de Rouen) :

« De quels types de règles a-t-on besoin pour calculer les valeurs modales ? »

Cette contribution portera sur la question de la nature des règles permettant d'attribuer des valeurs modales aux énoncés, question qui a fait l'objet de propositions récentes dans le cadre des grammaires de construction (cf. Pietrandrea 2010, Pietrandrea et Stathi 2010).

La Théorie Modulaire des Modalités, présentée dans Gosselin 2010, propose un système de règles qui prend des phrases et des textes pour entrées, et leur assigne, en sortie, des structures modales, composées de modalités qui sont conçues comme des objets porteurs d'attributs dont les valeurs sont calculées par le système.

Ces règles s'appuient sur les marques linguistiques prises pour entrées (on parle alors de « règles d'entrée »), sur des valeurs déjà obtenues (« métarègles »), ou à la fois sur certains marqueurs et sur des valeurs déjà calculées (on parle de « règles couplées »).

Chacune des règles de ce système est susceptible de remplir deux rôles distincts : créer une modalité ou assigner une valeur à un attribut. Etant donné que les règles qui créent des modalités assignent simultanément des valeurs à certains de leurs attributs, on distingue deux grands types de règles relativement aux actions qu'elles déclenchent (leurs conclusions) : des règles créatrices-assignatrices (qui créent des modalités et assignent des valeurs à leurs attributs), et des règles assignatrices (qui assignent des valeurs à des attributs de modalités créées par ailleurs).

Ces règles peuvent encore être de nature linguistique ou inférentielle. Dans ce dernier cas seulement, leur effet sera contextuellement annulable.

Enfin ces règles peuvent ne concerner qu'une seule modalité (règles « intramodales ») ou au contraire plusieurs modalités différentes (règles « extramodales »).

Nous illustrerons le fonctionnement de ces différents types de règles en étudiant les inférences que l'on peut légitimement tirer des expressions « *savoir que* » et « *croire que* » et en montrant qu'elles ne peuvent être correctement calculées que moyennant le recours à des règles extramodales, linguistiques et inférentielles.

Hans Kronning (Université d'Uppsala) :

« La théorie modale de la polyphonie et les conditionnelles prédictives en *si* »

Les théories de la pluralité sémantique des énoncés – qu'il s'agisse des théories de la pluralité des « voix » (la *plurivocité*) ou des théories de la pluralité des « mondes » (la *plurimondanéité*) ou des « espaces » (la *plurispatialité*) – diffèrent sensiblement en ce qui concerne la place qu'elles accordent aux déterminations modales des énoncés. Ainsi, parmi les théories de la *plurivocité*, la théorie (amodale) de la polyphonie défendue par Ducrot (1984) et Anscombe (2009) récuse-t-elle la dichotomie *modus vs dictum*, alors que la théorie scandinave de la polyphonie (Kronning 1993, Nølke *et al.* 2004, Birkelund *et al.* 2009) et le dialogisme praxématique (Détrie *et al.* 2001, Bres 2007) ont systématiquement recours à cette dichotomie, tout en l'appliquant différemment.

Nous présenterons dans cette communication les grandes lignes d'une *théorie modale de la polyphonie* (la TMP) (Kronning à paraître), qui s'inscrit dans l'approche *scandinave* de la polyphonie, et nous appliquerons la TMP aux constructions conditionnelles prédictives en *si* (Kronning 2009a, 2009b), marqueurs « plurimodaux » qui nous semblent constituer un terrain particulièrement propice à l'élaboration d'une théorie modale de la polyphonie, et qui sont peu étudiées d'un point de vue polyphonique. Notre argumentation reposera sur un ensemble de faits linguistiques, notamment sur un ensemble d'enchaînements dialogaux révélateurs des « points de vue » constitutifs de la polyphonie des constructions conditionnelles et de leurs propriétés modales.

Katia Paykin (Université de Lille 3) :

« L'infinif modal couplé avec le datif en russe et ses équivalents en français »

Nous examinerons les structures russes où l'infinif modal est couplé avec le syntagme nominal au datif. Dans la plupart des cas, le datif est interprétable comme le sujet de l'action exprimée par le verbe à l'infinif (*Mne exat' segodnja*, litt. moi.DAT aller.INF aujourd'hui 'Je dois partir aujourd'hui'). Contrairement aux sujets datifs des structures prédicatives non-infinitives du type *Mne grustno* litt. moi.dat triste.NEUTRE 'Je suis triste', le sujet datif de l'infinif n'est pas spécifié plus animé et ne peut pas commuter avec d'autres types de sujets (cf. Cimmerling 1997 et Zimmerling 1998). Selon Babby & Franks (1998), Moore & Perlmutter (2002) et Sigurðsson (2002), les constructions où le datif est couplé avec l'infinif

doivent être analysées comme ayant deux propositions avec une copule sous-entendue [Dat_i [∅-ETRE-AUX] PRO_i Inf]. Cependant cette analyse ne s'applique pas aux structures à verbe 'être' accompagné d'un nom au datif exprimant un événement, comme dans *byt' groze* litt. être.INF orage.DAT 'Le temps est à l'orage', 'L'orage va sûrement éclater.' C'est ce deuxième type de structure qui va être au centre de notre analyse, aussi bien pour les questions qu'elle pose sur l'articulation de la relation entre l'infinitif et le datif que sur le statut du verbe 'être'.

Louis de Saussure (Université de Neuchâtel) :

« La multiplicité des effets de sens des verbes modaux: un éclairage pragmatique »

La plupart des usages des verbes modaux, notamment en français, sont aujourd'hui bien documentés. Néanmoins, la question de leur éventuel rattachement à un noyau de sens commun et fondamental est toujours vive. Des questions théoriques importantes sont directement liées à ce problème du sens fondamental d'une forme ayant de nombreuses réalisations sémantiques. Notamment: les verbes modaux sont-ils des lexèmes conceptuels ou des morphèmes grammaticaux, ou les deux, et le cas échéant, comment gérer une telle dualité? Après avoir discuté les problèmes de sémantique soulevés par "devoir" et "pouvoir" de manière générale, nous regarderons quelle pourrait être la contribution de la pragmatique d'inspiration cognitive (Sperber et Wilson) à ces débats, en particulier à la lumière de cas limite, notamment des effets sporadiques de "pouvoir" (cf. Barbet & Saussure à paraître), en portant une attention particulière à la comparaison avec l'anglais.

Marleen Van Peteghem (Université de Gand) :

« La structure à datif épistémique : une structure modalisatrice ? »

Notre contribution portera sur un type particulier de structure dative en français, illustrée par les exemples suivants et appelée la « Construction à Datif Épistémique » (CDE) par Ruwet (1982) :

Je lui trouve du charme
Je lui croyais plus de talent.

Cette structure se caractérise par le fait que le complément datif ne correspond pas à un argument du verbe, mais ne peut pas pour autant être omis, parce qu'il constitue le sujet d'une prédication seconde exprimée par le COD. Cette structure apparaît avec certains verbes de connaissance (*croire, trouver, connaître, savoir*, etc.) ou de perception (cf. *voir, entendre, sentir*).

Le but de notre contribution sera d'examiner dans quelle mesure la prédication première de cette structure fonctionne comme un modalisateur de la prédication seconde. Pour vérifier cette hypothèse nous prendrons en compte d'une part le type de verbes pouvant apparaître dans cette structure, d'autre part la thématique tant du sujet premier que du sujet second (le complément datif). Notre hypothèse est que dans cette structure le datif est plus thématique que le sujet de la prédication première et constitue le véritable thème de la phrase. L'information centrale de la phrase est donc exprimée par la prédication seconde, tandis que la prédication première constitue une modalisation.